

Evreux, le 3 avril 2023

Affaire suivie par Emilie LEVORATO  
*Direction de la santé publique*  
*Pôle santé environnement*  
*Unité départementale de l'Eure*  
Mél. : emilie.levorato@ars.sante.fr  
Tél. : 02 32 24 87 77

Monsieur le Président  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE  
9 rue Voltaire  
BP423  
27000 EVREUX CEDEX

Objet : rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée – année 2022

Référence : - code de la santé publique, articles R 1321-1 à 68  
- arrêté du 10 juillet 1996 modifié relatif aux factures de distribution de l'eau  
- code général des collectivités territoriales, article L 2224-5

PJ (uniquement par mail) : 2 rapports / 14 fiches qualité

Monsieur le Président,

Conformément aux textes visés en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

### 1. Le rapport annuel sur la qualité de l'eau

Elaboré par l'Agence régionale de santé de Normandie, unité départementale de l'Eure, ce rapport sur la qualité de l'eau potable distribuée au sein de votre collectivité est fondé sur les résultats du contrôle sanitaire effectué au cours de l'exercice 2022.

Conformément à l'article D 1321-104 du Code de la santé publique, ce document doit être publié par le maire au recueil des actes administratifs prévu à l'article R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de 3 500 habitants et plus. Aussi, je vous demanderai de bien vouloir transmettre un exemplaire de ce rapport aux maires des communes concernées. Je vous saurais gré de bien vouloir également présenter ce document au conseil communautaire.

Ce rapport comprend les 3 indicateurs devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement que vous devez présenter à votre assemblée délibérante conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau ;

- le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.
- le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

2. Une information sur la qualité de l'eau distribuée dans chaque unité de distribution, à joindre à la facture d'eau. Ces documents doivent être transmis en l'état.

Le tableau ci-dessous présente la conformité aux exigences de qualité définies dans le Code de la santé publique de l'eau distribuée sur votre zone de gestion par unité de distribution :

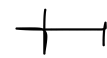
nom de l'unité de distribution	conformité aux limites de qualité	conformité aux références de qualité	paramètre non conforme	réurrence
Evreux	oui	oui		
Baux Sainte Croix	oui	non	turbidité	ponctuelle
Fontaine sous Jouy	oui	oui		
Vieil Evreux	oui	oui		
Miserey	oui	oui		
Parville	oui	non	ammonium	ponctuelle
Tourneville	oui	oui		
EPN Brosville	oui	oui		
Bois le Roi	oui	oui		
Mousseaux Neuville	oui	oui		
Muzy	oui	non	équilibre calco-carbonique	ponctuelle
Champigny la Futelaye	oui	oui		
Saint André de l'Eure	oui	oui		
Acon Droisy	oui	oui		

Des perchlorates étant présents en concentration supérieure à 4 µg/L sur les zones de distribution de « Parville » et « Tourneville », il est recommandé de ne pas utiliser cette eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

Je vous rappelle également que vous devez vous engager sans tarder dans une étude d'évaluation de la présence de chlorure de vinyle (CVM) dans l'eau distribuée en raison des risques sanitaires liés à la consommation d'eau contenant ce composé cancérigène. Des informations utiles sont disponibles en suivant ce lien <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-differents-acteurs> (rubrique « Documents à destination des collectivités »). Mes services restent par ailleurs à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Restant à votre disposition pour vous apporter tous renseignements utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
L'Ingénieur du génie sanitaire,



Mouloud BOUKERFA